



BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION

www.jalhay.be
N°24 - SEPTEMBRE 2024



Le Conseil Communal

VOTRE BOURGMESTRE



Michel FRANSOLET

Police - Sécurité Logement
Etat civil - Personnel
Bien-être animal

VOS ECHEVIN(E)S



1er échevin
Marc ANCION

Travaux, Agriculture
Forêts, Economie
Développement
durable



2ème échevin
Eric LAURENT

Enseignement
Finances
Urbanisme
Aménagement du
Territoire



3ème échevin
Michel PAROTTE

Sports - Communication
Mobilité - Sécurité routière
Festivités - Vie associative
Citoyenneté - Cimetières



4ème échevine
Victoria VANDEBERG

Culture - Tourisme
Jeunesse - Politique de la
personne handicapée
Environnement
Patrimoine - Cultes



Présidente du CPAS
Noëlle WILLEM

Santé
Petite enfance
Famille
3ème âge
Affaires sociales

VOS CONSEILLER(E)S



Dimitri HOUSSA



Bastien LAURENT



Francis LERHO



Alexandre DAUVISTER



Justine DEFECHE



Alison CLEMENT



Anne CHARPENTIER



Jacques CHAUMONT



Luc BAWIN



Vincent SWARTENBROUCKX



Gauthier LEMAITRE



Didier HEUSDENS



Pierre - François VILZ

VOTRE DIRECTRICE GENERALE



Béatrice ROYEN

VOTRE RECEVEUR RÉGIONAL

Bernard DELATTRE

CONTACTS DES SERVICES

ADMINISTRATION COMMUNALE

Accueil :

087/37.91.18

- 08h30 à 12h00
- 13h30 à 16h30

Bourgmestre :

087/37.91.26

Bureau des Echevins

087/37.91.28 ou 91.29

Recettes - Finances

087/ 37.91.47

Affaires générales - Secrétariat communal

087/ 37.91.22

Etat civil – Population :

087/37.91.10

- 08h30 à 12h00
- 13h30 à 16h00
- samedi de 09h00 à 12h00

Urbanisme :

087/37.91.30

- Du lundi au vendredi
- de 08h30 à 12h00
- Le jeudi soir de 17h00 à 20h00
- Fermé le samedi

Marchés publics :

087/37.91.27

- 08h30 à 12h00
- 13h30 à 16h30

Communication:

087/37.91.34

- 08h30 à 12h00

Manifestations - Police -

Sécurité:

087/37.91.39

Travaux :

087/47.49.41



CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Le Conseil

VOTRE PRESIDENTE DU C.P.A.S.



Noëlle WILLEM
Présidente

VOS CONSEILLER(E)S



**Olivier
BREDO**



**Michel
WILKIN**



**Anne
CHARPENTIER**



**Julie
DOHOGNE**



**Audrey
XHROUET**



**Claude
WIES**



**Jean-Paul
COLLETTE**



**Jean - Pierre
DEVOS**

VOTRE DIRECTRICE GENERALE



Catherine ABRASSART

Le CPAS : un service accessible à toute la population

Vous habitez la commune de Jalhay et vous êtes confrontés à des questions ou des problèmes relevant du domaine social.

Le CPAS peut vous donner une **information sociale de base ainsi qu'une orientation** vers l'organisme le plus adéquat pour répondre à votre demande.

La confidentialité est assurée.

Ce service est accessible à toute personne résidant dans la commune de Jalhay.

N'hésitez pas à contacter le CPAS de Jalhay au 087/29.90.10 ou à vous rendre à une de nos permanences.

Site internet : www.cpasjalhay.be

Permanences du CPAS

- 📍 A Sart (Maison Bronfort place du Marché 234)
- 🕒 les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 à 11h
- ☎ Tél : 087/29.90.10 ou 0470/60.53.76 (ne pas laisser de message svp)

- 📍 A Jalhay (à l'administration de Jalhay - 1er étage - rue de la Fagne 46)
- 🕒 lundi au jeudi de 9 à 11h
- ☎ Tél : 087/37.91.38



Rappel de l'organisation de notre boutique « Presque 9 »!

Depuis novembre 2023, le dépôt de dons se fait uniquement sur rdv, soit les mardis de 9h à 16h et les mercredis de 9h à 12h.

Ceci a pour but de permettre à nos travailleurs d'effectuer le tri de vos dons dans de bonnes conditions

Pour cela vous pouvez contacter la boutique pendant les heures d'ouvertures au : 0471/34 98 15.

Les dons seront ainsi vérifiés en votre présence et vous repartirez avec les articles « jugés en mauvais état ».

Nous vous demandons également de ne pas déposer vos dons devant la porte de la boutique.

Les articles ne sont ni échangés ni remboursés.

Nous vous rappelons qu'une cabine d'essayage est à votre disposition.





Le CPAS de Jalhay : un service ouvert à tous

Votre avis nous intéresse !

Questionnaire

1- Savez-vous où se situent les bureaux de permanence du CPAS ?

oui

non

2- Vous êtes-vous déjà rendu à une permanence du CPAS ?

oui →Poursuivez avec les questions 4 et suivantes

non →Poursuivez avec la question 3

3- Pour quelles raisons ?

je n'en ai pas eu besoin

mon planning de travail ne me permet pas de m'y rendre

je n'ai pas de moyen de me déplacer

je communique avec le CPAS par téléphone ou par email et les réponses données me suffisent (pour l'instant).

4- Comment êtes-vous entré(e) en contact avec le CPAS ?

je me suis directement présenté à une permanence

j'ai téléphoné au CPAS pour poser des questions et on m'a conseillé de passer à une permanence

j'ai contacté l'administration communale qui m'a orienté vers le CPAS

- sur les conseils de ma mutuelle
- sur les conseils de mon syndicat
- sur les conseils de mon médecin
- sur les conseils d'une maison de repos
- autre : spécifier :

.....

5- Comment évaluez-vous les réponses apportées par le CPAS ?

- on a pu me donner les renseignements demandés
- on m'a orienté vers le service adéquat
- on a pu m'aider partiellement
- je n'ai pas eu de réponse à mes demandes

6- Connaissez-vous l'horaire des permanences du CPAS ?

- oui →Poursuivez avec les questions 7 et suivantes
- non →Poursuivez avec la question 8

7- Que pensez-vous des permanences du CPAS ?

- elles sont bien organisées
- elles devraient être plus nombreuses
- elles devraient être plus longues
- elle devraient être uniquement sur rendez-vous
- les locaux me conviennent ?

Oui

Non : Pourquoi ?

.....

8- Que pourrions-nous mettre en place pour améliorer l'accueil et les services du CPAS ?

.....
.....
.....

9- Connaissez-vous des activités organisées par le CPAS ?

- oui
- non

Si oui : lesquelles ?

.....

10- Que souhaiteriez-vous voir organiser par le CPAS ?

.....
.....

Merci pour votre participation.

Après avoir rempli cette enquête, vous pouvez détacher les pages et les déposer dans la boîte aux lettres de :

- L'administration communale à Jalhay (rue de la Fagne 46)
- La Maison Bronfort à Sart (Place du Marché 234)

JEUNE DIPLÔMÉ ?

On te guide à travers les démarches administratives

Tu viens d'obtenir ton diplôme ? C'est une excellente nouvelle et une étape importante de ta carrière professionnelle ! Cependant, ne va pas penser que tu peux te reposer sur tes lauriers... Il te faudra effectuer au moins trois démarches indispensables pour entrer comme il se doit dans la vie active.

1 T'inscrire en tant que demandeur d'emploi

Quoi qu'il arrive, la première chose à faire une fois ton diplôme en poche est de **l'inscrire le plus rapidement possible comme demandeur d'emploi auprès du Forem** et ce, peu importe que tu vives encore chez tes parents, seul ou en colocation.

Ton inscription en tant que demandeur d'emploi te permettra de **démarrer ton « stage d'insertion professionnelle »** qui durera 310 jours (en réalité un an, les dimanches n'étant pas inclus dans le décompte à l'inverse des jours fériés). Il s'agit en fait d'une période durant laquelle tu es censé(e) commencer à rechercher activement du travail, sans possibilité de toucher des allocations.

Si tu as réussi en juin, aucun problème : tu peux t'inscrire immédiatement afin que ton stage d'insertion puisse officiellement débuter. Par contre, en cas de deuxième session, il te faut attendre le lendemain de ton dernier examen de passage ou le lendemain du dépôt de ton TFE / mémoire avant de passer à l'acte. Dans ce cas, ton stage d'insertion commencera le jour de ton inscription.

C'est seulement après les 310 jours de ton stage d'insertion professionnelle que tu peux prétendre aux allocations d'insertion, dans le cas où tu n'as toujours pas trouvé d'emploi. Tu devras alors remplir les conditions requises (notamment, l'obligation d'être âgé de moins de 25 ans au moment de ta demande pour obtenir lesdites allocations). Sache en outre que tes parents ont toujours droit aux allocations familiales durant la durée entière de ton stage d'insertion, sauf pour les mois où tu gagnes plus de 520,08 € brut par mois.

Enfin, sache que si tu trouves du travail durant ton stage d'insertion, tous les jours passés en tant que salarié seront pris en compte dans le calcul des 310 jours.

2 T'inscrire en tant que titulaire auprès d'une mutualité

Durant ton stage d'insertion professionnelle, tu gardes le statut de personne à charge de tes parents (pour peu, une nouvelle fois, que tu n'aies pas atteint l'âge de 25 ans).

Dès que tu trouves du travail ou lorsque ton stage d'insertion touche à sa fin, il est nécessaire que tu t'inscrives en tant que titulaire auprès d'une mutualité de ton choix (tu peux donc opter pour une mutualité différente de celle de tes parents).

Pour rappel, être régulièrement inscrit auprès d'une mutualité te permet de bénéficier d'un remboursement des frais de soins de santé (hospitalisation, médicaments...).

3 Rechercher activement du travail

Dernière étape importante : il te faut à présent rechercher activement un emploi. À ce sujet, l'ONEM (Office National de l'Emploi) procédera à deux évaluations lors de ton stage d'insertion professionnelle : la première au cours du 7^e mois de stage, la seconde au cours du 11^e mois. Une évaluation négative aura comme conséquence la prolongation de ton stage d'insertion professionnelle et reportera donc à plus tard ton droit à des allocations d'insertion.

Et les allocations familiales ?

Tu as encore droit aux allocations familiales juste après tes études sous certaines conditions, **pendant ton stage d'insertion professionnelle.**

Tu devras pour cela remplir plusieurs **conditions** :

- Être **inscrit comme demandeur d'emploi** ;
- **Ne pas avoir encore fini ton stage d'insertion professionnelle** ;
- Avoir **moins de 25 ans** ;
- Ne plus être soumis(e) à l'obligation scolaire ;
- Avoir achevé une formation (études, apprentissage, etc.) ;
- Ne pas avoir refusé un travail convenable ;
- **Ne pas percevoir plus de 520,08 € brut par mois** :
 - revenus professionnels et revenus de remplacement confondus ;
 - ce montant est indexé régulièrement.

Si tu arrêtes tes études en cours d'année, il est important pour toi que tu t'inscrives au Forem au plus vite. Pour ce faire, il faudra demander à l'école une attestation de fin d'études et l'envoyer à la caisse d'allocations familiales. Si tu n'es pas inscrit comme demandeur d'emploi, tu n'auras pas droit aux allocations familiales après tes études.

Si ton stage d'insertion est prolongé (parce que tu n'as pas eu 2 évaluations positives), le paiement de tes allocations familiales est aussi prolongé, si tu mènes une procédure de suivi avec le Forem (entretiens d'évaluation pour vérifier que tu recherches un emploi). La caisse d'allocations familiales est informée automatiquement de ton inscription comme demandeur d'emploi.



European Disability Card

L' **European Disability Card** est une carte gratuite pour toutes les personnes en situation de handicap. Depuis le 1er janvier 2024, elle est offerte **automatiquement** par le SPF Direction Générale Personnes handicapées.

Cette carte favorise l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs : cinéma, théâtre, musée, parc d'attractions, etc.

Vous trouverez la liste des partenaires qui offrent des avantages sur le site www.eudisabilitycard.be

Voici quelques exemples d'avantages et de facilités : réductions, entrée gratuite ou tarif préférentiel à la personne en situation de handicap ou à son accompagnateur, pass prioritaires, places réservées, audioguide ou vidéoguide gratuit, visites guidées adaptées, etc.

Réforme du tarif des actes d'huissiers de justice

Publié au M.B du 19/06 dernier, un nouvel AR entrera en vigueur le 1/10/2024 modifiant le tarif pratiqué par les huissiers en matière civile et commerciale. Cette réforme permettra une simplification et une modernisation du tarif dans un souci de transparence.



Plan de cohésion sociale

Le Plan de cohésion sociale (PCS) vise à soutenir les communes qui s'engagent à promouvoir la cohésion sociale sur leur territoire.

Le PCS poursuit deux objectifs, à savoir **réduire la précarité et les inégalités** en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

La cohésion sociale est partout dans notre société, elle concerne tous les domaines de nos vies et nombreuses sont les manières de la renforcer.

Le PCS propose les activités suivantes aux Colibris :

- Des **ateliers** chaque vendredi après-midi aux colibris (saponification, macramé, marche à pied, tricot, peinture....) de 14 à 16h
- L'organisation de **séances de yoga sur chaise** : le 1er lundi du mois de 14 à 16h
- Les **séances de sophrologie** le 3e lundi du mois à 14h
- En collaboration avec Mobitic, des séances de **cours d'initiation à l'informatique** (voir encart ci-après)

Infos et réservations : 087/29.90.20 (**ouvert à tous**)

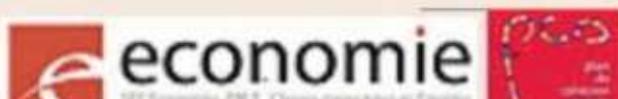


Le PCS de Jalhay organise ses séances MOBITIC (informatique)

De 13H à 15H30
GRATUIT & OUVERT A TOUS
Info et réservation au
087/29.90.10

- 10/09/24 Argent et banque en ligne
- 03/10/24 Ecouter de la musique en ligne et réaliser une clé USB musicale
- 08/11/24 La gestion des fichiers sur PC et Smartphone/tablette
- 20/12/24 Rechercher efficacement des renseignements sur Internet grâce aux différents navigateurs et moteurs de recherche
- 23/01/24 Stocker ses photos en ligne (Google Photos)
- 04/04/25 Utilisation basique d'un traitement de texte (Word-Writer)
- 04/06/25 Vente et achat en ligne, c'est facile

 **Aux Colibris**



Gymsana

Envie de bouger.....mais vous n'avez plus
20 ans !

Le cours de GYMSANA est fait pour vous !



GYMSANA ? Ce sont des cours collectifs proposant des activités physiques douces adaptées aux seniors.

Objectifs : bouger à son rythme et rester actif afin de lutter contre la perte d'autonomie

Quand ? Chaque semaine le vendredi de 14h30 à 15h30

Où ? À Solwaster dans la salle polyvalente

Combien ? 5 € la séance – première séance gratuite

Une initiative du CPAS de Jalhay

NOS AÎNÉS

Informations pour nos aînés

- Accompagnement de nos aînés au domicile : contacter les services
- Centre de coordination d'aides et soins à domicile « Vivre à domicile » 087/30 01 30
- Service d'accompagnement gériatrique à domicile « SaGàDom » 087/32 90 90
- Service Biotélévigilance de votre mutuelle

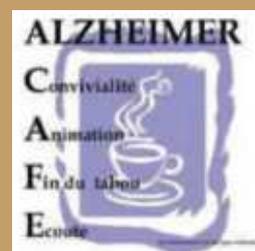
Aide aux familles et garde-malade au domicile

- « Aide à Domicile en Milieu Rural » 087/67 45 30
- « Service d'Aide aux familles et aux Personnes Âgées » 087/29 20 00
- « Aide et soins à domicile » 087/32 90 90
- « Centre familial » 087/22 58 91

Alzheimer ou démences apparentées : informations pour patients, familles, adants-proches, professionnels et toutes personnes intéressées

Les cafés Alzheimer sont des lieux de rencontre où l'accent est mis sur la convivialité et où l'on se réunit autour d'une boisson, d'un gâteau, d'un chocolat... pour poser des questions concrètes sur la vie de tous les jours avec Alzheimer.

L'autre objectif est de briser le tabou et la solitude qui vont souvent de pair avec la maladie.



Si vous désirez participer à un Café Alzheimer, vous pouvez prendre contact avec :

Madame Anne Delvenne ou Madame Hélène Vanguestaine au 087/31 03 15
Réunion tous les 4e mardis du mois de 14 à 16h, hormis congés scolaires et jours fériés. Local situé Rue Auguste Dupont 22 à Verviers (Ensival).

Monsieur Emmanuel Barth au 0494/480 668.

Réunion les 3e lundis du mois de 14 à 16h, hormis congés scolaires et jours fériés. Local « Vinâve des Capucins » situé Rue du Waux-Hall 39 à Spa.

Ecoute et question sur la maladie d'Alzheimer :

Contactez la Ligue Alzheimer au 0800/15 225 (numéro gratuit)
Par mails : soutien@alzheimer.be ligue.alzheimer@alzheimer.be

Référentes Alzheimer au sein du CPAS :
Mmes Martine Arnould et Valérie Fontaine : 087/29.90.10

SPORT

Je cours pour ma forme (JCPMF) est un programme d'initiation à la course à pied qui comprend deux niveaux de base - 0 à 5 km et 5 à 10 km - et des niveaux de perfectionnement +Vite, +Long ou +Trail. Après 12 semaines, à raison de trois séances par semaine, chaque participant est capable de courir sans s'arrêter la «distance objectif» du programme.



Cette formule simple, conviviale et efficace s'adresse à tout public **de plus de 15 ans et en bonne santé** : femmes, hommes, jeunes, adultes ou seniors. Pas besoin de savoir courir pour débiter. La formation 0-5 kilomètres démarre au niveau zéro.

Les entraînements se déroulent dans un écrin de verdure, sur le site du lac de la Gileppe ou sur les chemins de notre belle commune de Jalhay.

Car bouger entretient le corps, préserve la santé et c'est bon pour le moral ! Alors seule ou avec un ami, venez nous rejoindre en tenue de sport avec vos chaussures de course à pied.

Quand : A partir du lundi 16 septembre 2024 à 18h30

Où : sur le parking du lac de la Gileppe à Jalhay

Infos et inscriptions : <https://www.jecourspourmaforme.com> - sélectionnez Province de Liège - Jalhay ou au 0494 57 94 65

BON À SAVOIR



BRÛLER DES DÉCHETS OUI, MAIS SOUS CERTAINES CONDITIONS

Si le brûlage de déchets de jardin est autorisé, la prise de certaines précautions est indispensable.

Pour faire un feu dans son jardin en toute sécurité, il faut :

- Les feux allumés en plein air doivent être situés à plus de 100 mètres des habitations et à plus de 25 mètres des bois et forêts.
- **Faire sécher** les déchets verts quelques jours à l'avance (ceci limite l'émission de fumée) ;
- Ne brûler les déchets verts que sous un vent inférieur à **20km/h** ;
- Limiter la hauteur du tas de déchets verts à environ **1 mètre** ;
- Le faire **loin des arbres** et branchages d'arbres ;
- **Creuser un trou** en évitant les racines d'arbres ;
- Brûler de préférence sur la terre **franche** dépourvue d'humus, sur de la **roche** ou sur le **sable** ;
- **Délimiter la surface** avec des pierres avant d'allumer le feu ;
- **Arroser les braises** avec de l'eau pour éteindre complètement le feu.

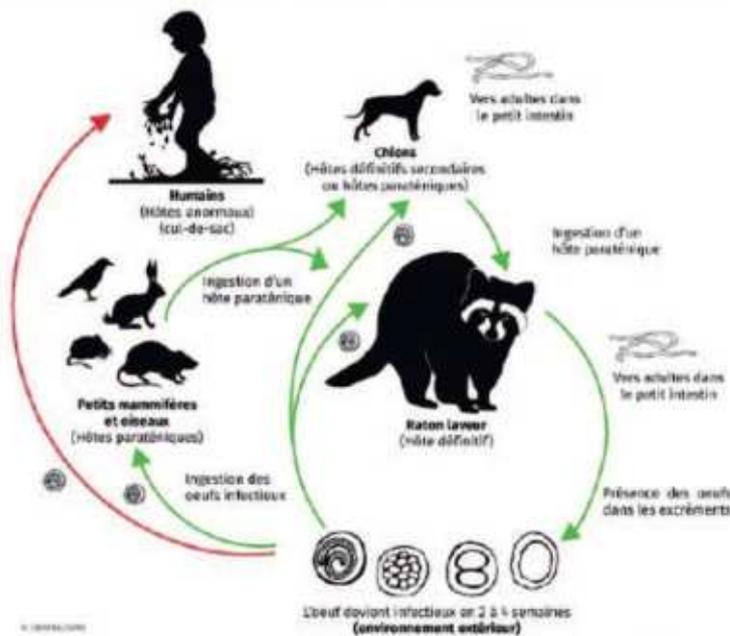
RAPPEL IMPORTANT !

Par temps de grand vent, tout type de feu est formellement interdit.

L'incinération de déchets ménagers tels que papiers, cartons, emballages, bouteilles en plastique ou autres déchets toxiques est strictement interdite par la loi (articles 7 et 11 du décret régional du 27 juin 2006 relatif aux déchets), sous peine de sanctions pénales.

Le raton laveur : un danger méconnu

Transmission de la baylisascariose



Pour la première fois en Belgique, des vers intestinaux de *Baylisascaris procyonis* ont été retrouvés chez 6 ratons-laveurs.

Il s'agit d'un parasite pouvant entraîner une infection rare chez l'Homme, la baylisascariose.

En Allemagne, aux Pays Bas, au Grand-Duché du Luxembourg, en France, et tout récemment donc, en Wallonie les ratons laveurs sont identifiés comme porteurs d'une maladie parasitaire

(vers intestinaux), appelée la baylisascariose. Cette maladie n'est pas mortelle pour les ratons laveurs, et se transmet, comme les autres maladies de ce type, via les matières fécales de celui-ci.

Les œufs du parasite peuvent donc se trouver dans les déjections de l'animal, sur son pelage et dans son environnement direct.

Les gestes à adopter

Même si la baylisascariose est une zoonose rare dont l'émergence est donc toute récente sur notre territoire et même si les cas d'infection chez l'Homme sont rares, elle nous rappelle l'importance de respecter les mesures de prévention suivantes (en vigueur depuis l'arrivée de l'animal en Wallonie) :

- Ne pas toucher ou s'approcher d'un raton laveur, qu'il soit vivant ou malade ; Éviter absolument de toucher ou de ramasser un raton laveur mort sans gants jetables étanches et masque de protection
- Ne pas nourrir un raton laveur, même s'il a l'air inoffensif
- Fermer les bacs à sable quand ils ne sont pas utilisés
- Surveiller les enfants pour éviter la consommation de terre (ils ont tendance à mettre les mains en bouche)
- Bien se laver les mains après les activités de jardinage
- Tenir les chiens en laisse dans les milieux forestiers, les vermifuger régulièrement et ramasser leurs excréments, conformément à la loi
- Veiller à ce que votre chien domestique ne touche pas de raton laveur vivant ou mort



Les œufs de ces vers intestinaux sont libérés dans l'environnement par les matières fécales et contaminent les animaux par ingestion (en ingérant accidentellement de la terre ou tout matériau souillé par les matières fécales des ratons contaminés). Une fois dans leur nouvel hôte, les larves traversent la paroi du système digestif et se répandent via les vaisseaux sanguins, dans le corps entier : surtout les muscles, mais aussi le système nerveux et le cerveau, générant des dégâts irréversibles. La contamination de l'Homme est assez rare, mais il convient de s'en protéger au vu de l'importance des lésions qu'elle peut engendrer (encéphalite (parfois mortelle), troubles oculaires, fonction des organes atteints) et de la prolifération de l'animal sur notre territoire. On estime à 75.000 le nombre d'individus en Wallonie (voir répartition ci-dessous).

DÉCOD'ÂGES

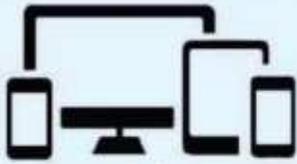
Un vendredi par mois, nous vous proposons une aide personnalisée sur les questions informatiques.

Ces rendez-vous, en individuel, accompagneront les personnes en difficulté numérique dans l'apprentissage de l'outil informatique.

INFO

Bibliothèque de Jalhay de 13h30 à 15h30
Entrée gratuite priorité aux seniors
Inscription obligatoire - Sur rendez-vous

Vendredi 18 octobre



Découverte des services numériques proposés via le catalogue en ligne des bibliothèques (Mabibli.be)

Vendredi 22 novembre



Comment utiliser une liseuse et emprunter sur Lirtuel ?

Vendredi 20 décembre



Se déplacer grâce à internet

MOBILITÉ

Piéton et personne à mobilité réduite : qui est qui ?

Un piéton est considéré comme une personne à mobilité réduite dès lors qu'elle est gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer (source : OMS).

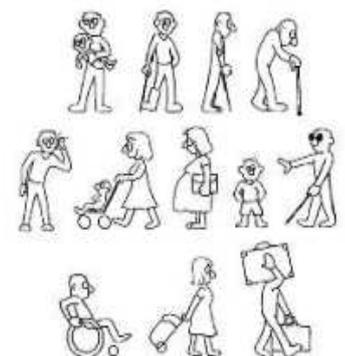
On considère aujourd'hui que 15 à 30% de la population est à mobilité réduite lorsqu'elle se déplace, car outre des difficultés physiques, cette situation concerne également toutes les situations temporaires et exceptionnelles entravant les mouvements.

Pour ne citer quelques exemples non exhaustifs, sont considérées comme PMR les personnes suivantes :

- les jeunes enfants de par leur perception de l'espace public
- les personnes atteintes d'une déficience physique (visuelle, membre cassé...) ou mentale
- la femme enceinte ou la personne poussant un landau, tirant une valise ou portant ses courses...

Ainsi, à un moment de sa vie, chacun d'entre nous a déjà été à mobilité réduite et le sera probablement encore.

Chaque déplacement anodin peut alors se révéler être un véritable parcours du combattant ! 🤝



Ma commune dit oui aux langues régionales

Le texte suivant est puisé dans l'Anthologie des Poètes Wallons Verviétois de Wisimus et Feller. L'auteur en est Henri-Joseph Raxhon (1843-1908) qui nous raconte l'histoire d'une marchande originaire de Jalhay qui vient vendre du chou vert à Verviers.

Lu marchande du vete djote

Rafûlêye è s'bleûse cote,
Ile vint ainsi d'Djalhay,
Et, d'vins lès rawes, île brait
Du s'grêye vwès « dèl vète djote !

Duspôye à matin 'le trote,
Sèwant lès streûts pasès,
Rafûlêye è s'bleûse cote ;
Ile vint ainsi d'Djalhay.

Qwand'le n'enn'a pus fribote,
Came île n'a wère du frais,
Avou su p'tit malké
Ile è r'va-st-è s'houbote,
Rafûlêye è s'bleûse cote.

Po mî cōprinde (glossaire)

- **rafûlêye** : « raffublée », enveloppée
- **cote** : jupe
- **du s'grêye vwès** : de sa voix grêle
- **sèwant** : suivant, du verbe sêwe, suivre
- **pasès (pazès)** : sentiers
- **qwand'le n'enn'a pus fribote** : quand elle n'en a plus une brique
- **su p'tit malké** : son petit magot
- **su houbote** : sa cabane

Li Djote di Djal'He

Bin catchi d'sos l'bê çir di nos fagnes
On fwèert bè p'tit viyèdje di campagne
Apointive qwè? Apointive si djote
Oh li bone potèye d'à nos ôtes
Les américains les p'tets chin'wès
Vôrit bin div'ni des Djal'hèt'wès
Po magni qwè? Magni dèl djote
Oh li bone potèye d'à nos ôtes

DJAL'HE
Raconte mu tot so t'djote
Lèye qu'on plante è djulèt'
Qu'on deut cōper après les djalèyes
DJAL'HE
Raconte mu tot so t'djote
Grand merci à JULIETTE
Et camârades dèl' djote

Po z'avu des èfants bin fêts
Les cis qu's inmèt passèt po Djal'hè
Po z'i magni qwè? Magni dèl' djote
Oh li bone potèye d'à nos ôtes
A Waterloo NAPOLEYON a brèt
« Qu'on l'èyassa ripassè po Djal'hè »
Po z'i magni qwè? Magni dèl' djote
Oh li bone potèye d'à nos ôtes

Si on djou TOS passez po DJAL'HE
VO veurez d'vins les tchamps tot àtou
Les vèteès djotes qui crèchet par cint d'mèye
C'est qu'tot l'viyèdje po l'djote s'i a mètou
Apointive po bin c'minci l'âneye
Et inscrihéve dèdja à l'awous'
Po poleur y magni l'potèye
Oh li bone potèye d'à nos ôtes

Le chou de Jalhay

Bien caché sous le ciel de la Fagne,
Un tout petit village de campagne
Préparait quoi? Préparait son chou,
Oh, la bonne potée de chez nous !
Les Américains, les petits Chinois
Voudraient devenir des Jalhaytois
Pour y marier quoi? Manger du chou,
Oh, la bonne potée de chez nous !

Jalhay,
Dis-moi tout de ton chou,
On le plante en juillet
Pour le couper après les gelées.
Jalhay,
Dis-moi tout de ton chou,
Grand merci à Juliette
Et aux amis du chou.

Pour avoir de beaux enfants bien faits,
Tous les amoureux passent par Jalhay
Pour y manger quoi? Manger du chou,
Oh, la bonne potée de chez nous,
A Waterloo, Napoléon criait:
"Laissez-moi retourner à Jalhay
Pour y manger quoi? Manger du chou,
Oh, la bonne potée de chez nous !

Si un jour, vous passez par Jalhay,
Vous verrez dans les champs alentours
Des petits choux verts par milliers.
C'est que les gens, pour le chou ont de l'amour.
Préparez-vous sagement pour janvier
Et réservez déjà au mois d'août
Pour venir y manger la potée,
Oh, la bonne potée de chez nous.



La chanson en wallon



La chanson en français

Envie de tester votre wallon ?



Petits changements pour les contrats d'énergie

Des encadrements sont mis en place en matière de contrat d'énergie afin de permettre au consommateur de ne plus être mis sous pression et ainsi de pouvoir profiter d'un temps de réflexion.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2024, lors d'une vente en porte-à-porte, le vendeur ne peut plus faire signer un contrat lors de sa première visite. Le consommateur dispose d'un délai de 3 jours de réflexion avant de signer le contrat et le vendeur ne peut plus modifier l'offre proposée.

En ce qui concerne les contrats par téléphone, depuis le 10 juin 2024, une nouvelle règle apparaît afin de mieux protéger le consommateur. Dorénavant, tout contrat conclu par téléphone doit obligatoirement faire l'objet d'un écrit signé par le client. Le fournisseur doit donc attendre que le consommateur renvoie son contrat signé.





LA NUIT DE L'OBSCURITÉ

PARC NATUREL HAUTES FAGNES - EIFEL 12 OCT 2024

17H > 23H

ACTIVITÉS FAMILIALES POUR UNE NUIT 100% NUIT !

Avec la présence du service Énergie

© JEAN-MARIE MARTENS



PROGRAMME ET INFOS
WWW.BESACE.BE - WWW.BOTRANGE.BE
PARKING AU SIGNAL DE BOTRANGE

BESACE
ANBL



En partenariat avec le parc naturel des Hautes Fagnes, Besace, OTJ et biend'autres.





Électricité
100% verte

Gaz naturel

L'ENERGIE EN MOINS CHER

La 2^{ème} édition de l'achat groupé de la commune de Jalhay, en collaboration avec Wikipower, réunit un maximum de ménages afin de négocier pour vous les meilleurs prix.

Inscription gratuite et sans engagement au verso jusqu'au 31 octobre 2024

Séances d'informations :

- 16/09 à 20h00 : Administration Communale
- 02/10 à 20h00 : Salle "La Grange" à Sart

Service Énergie - Commune de Jalhay



en partenariat avec



* le montant des économies est basé sur des consommations moyennes.

Inscrivez-vous gratuitement et sans engagement



www.jalhay-energie.be



087/84.64.77



Wikipower
Rue Natalis 2, 4020 Liège

Aujourd'hui, la **diversité des offres** proposées par les fournisseurs d'électricité et de gaz rend la **comparaison complexe**. Afin de vous permettre d'opter pour une **formule avantageuse en toute simplicité**, la commune de Jalhay organise un **achat groupé d'énergie** en collaboration avec Wikipower. Vous bénéficierez ainsi de l'accompagnement personnalisé d'experts, du début à la fin de votre contrat.

Civilité* : Monsieur Madame

Prénom* : Nom* :

Professionnel : Oui Non Nom d'entreprise :

Adresse* : Numéro* :

Code Postal* : Ville* : GSM/Fixe* :

E-mail : Date de naissance : Taille du ménage :

Tarif social : Oui Non

ÉLECTRICITÉ

Fournisseur actuel : Ex : Engie Nom du contrat : Ex : Easy Five

Compteur mono-horaire Consommation Ex : 3,500 kWh

Compteur bi-horaire Consommation Ex : 1,600 kWh kWh Ex : 1,900 kWh

Compteur exclusif nuit Consommation Ex : 10,000 kWh

Avez-vous un compteur intelligent ? Oui Avez-vous des panneaux photovoltaïques ? Oui

Nombre de kVA de votre installation : Ex : 10 kVA

Code EAN : Ex : 5414xxxxxxxxxxxx

NB : Code de 18 chiffres commençant par 5414 sur votre facture

GAZ

Fournisseur actuel : Ex : Engie Nom du contrat : Ex : Easy Five

Consommation : Ex : 22,000 kWh m³

Code EAN : Ex : 5414xxxxxxxxxxxx

NB : Code de 18 chiffres commençant par 5414 sur votre facture

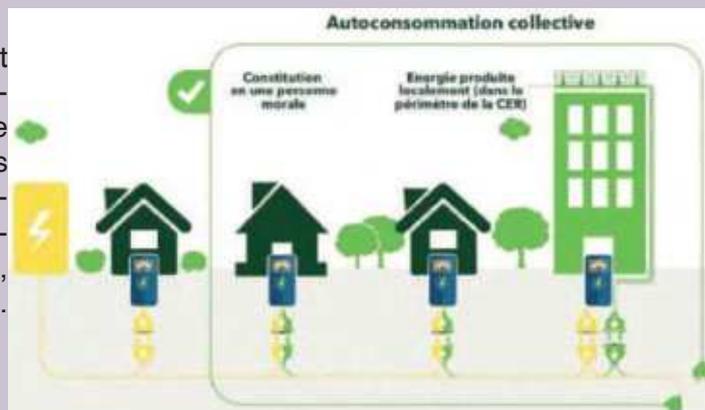
Je préférerais une offre ** : Pour l'électricité : Fixe Variable Je n'ai pas de préférence

Pour le gaz : Fixe Variable Je n'ai pas de préférence

*: champs obligatoires /**: Cette information nous aidera à mieux appréhender vos besoins, sans garantir le type d'offre négociée.

Les Communautés d'Énergie Renouvelable en Wallonie : Une Révolution Énergétique Locale

La transition énergétique n'est plus une option, c'est une nécessité. Face aux défis climatiques et à la dépendance croissante aux énergies fossiles, la Wallonie s'engage résolument vers un avenir plus vert et plus durable. Au cœur de ce changement, les communautés d'énergie renouvelable (CER), permettent aux citoyens, entreprises et collectivités locales de produire, consommer et partager leur propre énergie verte.



Qu'est-ce qu'une Communauté d'Énergie Renouvelable ?

Une Communauté d'Énergie Renouvelable (CER) regroupe plusieurs acteurs, privés ou publics, qui collaborent pour produire, gérer, et consommer de l'énergie renouvelable (solaire, éolien, biomasse, hydroélectricité). Ces communautés sont locales et démocratiques, où chaque membre a son mot à dire.

Les Avantages des CER

- **Indépendance Énergétique** : Les CER permettent de réduire la dépendance aux fournisseurs d'énergie traditionnels en produisant localement l'énergie nécessaire aux besoins des membres. Cela se traduit par une meilleure maîtrise des coûts et une résilience accrue face aux fluctuations des prix de l'énergie.
- **Réduction de l'Empreinte Carbone** : En favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables, les CER contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles participent ainsi à l'atteinte des objectifs climatiques locaux, régionaux, nationaux et européens.
- **Dynamisme Local** : Les CER renforcent l'économie locale en créant des emplois et en favorisant l'innovation. Les bénéfices générés par la production d'énergie restent dans la région et sont souvent réinvestis dans des projets locaux, contribuant ainsi à un développement durable et équitable.
- **Engagement Citoyen** : En rejoignant une CER, les citoyens deviennent acteurs de la transition énergétique. Ils peuvent participer activement aux décisions concernant la gestion de leur énergie, renforçant ainsi la cohésion sociale et l'implication communautaire.

En Wallonie, le cadre législatif a été ré adapté pour encourager la création de CER. La région offre des soutiens financiers et des conseils techniques pour aider les citoyens et les organisations à se lancer dans ce type de projet. La législation permet aussi de faciliter les démarches administratives, rendant ces initiatives plus accessibles.

Exemples de CER en Wallonie

Plusieurs projets de CER en Wallonie ont été réalisés, illustrant ici la diversité et le potentiel de ce modèle. Par exemple, à Stembert, un projet pilote de CER a été lancé dans la cité Hennen : une cinquantaine de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit de logements sociaux afin que les ménages puissent « partager » leur énergie. A Tournai, le projet de CER Hospigreen est né de la collaboration entre le CPAS de Tournai, le CHwapi et le CRP des Marronniers. Une partie de la production d'électricité provient d'une éolienne du par de la zone industrielle de Marquain et des panneaux photovoltaïques du centre sportif d'IDETA.

CERSA est la toute première communauté d'énergie active et autorisée par la CWAPE en Wallonie. Composée de particuliers et de la Ville d'Aubange, CERSA souhaite promouvoir une économie sociale et durable en milieu rural et urbain, en accord avec les principes du développement durable. Le processus menant à la création de cette communauté a été caractérisé par un engagement actif des membres fondateurs, participant à des séances d'information et réunions de travail. Ils ont bénéficié du soutien précieux d'Énergie Commune, une entité spécialisée dans l'expertise légale et technique en matière d'énergie renouvelable, ainsi que du Parc naturel de Gaume, initiateur et porteur de ce projet.

ENERGIE

Comment Participer ?

S'engager dans une CER peut se faire de plusieurs façons :

- **Devenir membre** : En tant que citoyen, vous pouvez rejoindre une CER existante et bénéficier des avantages liés à la production d'énergie renouvelable.
- **Lancer une nouvelle communauté** : Si aucune CER n'existe dans votre région, vous pouvez en créer une. Des organismes comme REScoop Wallonie, Energie Commune, offrent un soutien précieux pour initier de nouveaux projets.
- **Investir dans des infrastructures** : Participer financièrement à l'installation de panneaux solaires, d'éoliennes ou d'autres infrastructures renouvelables au sein de votre communauté.

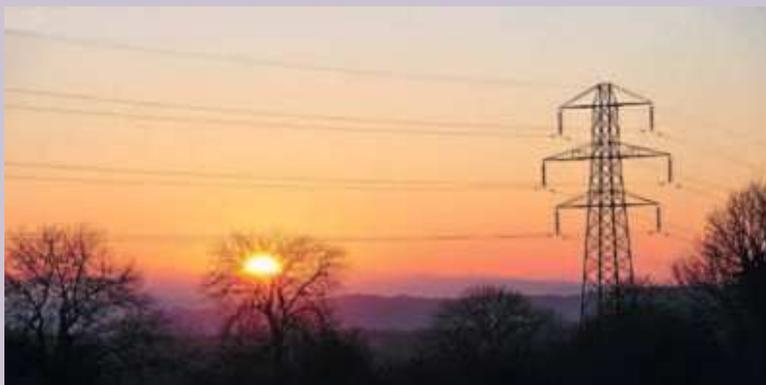
Les Communautés d'Énergie Renouvelable sont une chance pour la Wallonie de progresser vers une énergie plus durable. En mettant l'énergie entre les mains des citoyens, elles ouvrent la voie vers un avenir plus équitable, solidaire, et résilient. Envie d'en savoir plus sur les étapes de création, le partage, la législation et les technologies au sein d'une communauté d'énergie ? Rendez-vous sur la page web du projet AMORCE et SOCCER – Ma.CER soutenu par la Région Wallonne et sur le site de la CWaPE (régulateur wallon du marché de l'énergie).

<https://macer.clustertweed.be/>

<https://www.cwape.be/secteur/communautes-partage-energie>



Et si on devenait Flexible ?



Avec l'augmentation de l'électrification et l'intermittence des énergies renouvelables, maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande pendant les pics de consommation pourrait devenir un véritable défi.

Allumer une lampe, brancher son aspirateur, charger son téléphone, démarrer et arrêter des appareils électriques : autant de gestes quotidiens que nous effectuons machinalement, sans vraiment y penser. Ces actions, devenues des automatismes, définissent à l'heure d'aujourd'hui notre manière de consommer de l'énergie.

Dans le futur, avec l'arrivée notamment de la nouvelle **tarification incitative à partir de 2026**, nous allons devoir se réapproprié, un peu plus, la façon dont on consomme l'énergie renouvelable en adoptant un **nouveau réflexe** : celui de la flexibilité électrique du consommateur.

La flexibilité électrique, c'est quoi ?

Imaginez qu'il soit possible de réduire les pics de consommation d'électricité en adaptant simplement nos habitudes. Repenser les moments de consommation électrique pour palier à la surtension du réseau, c'est cela la flexibilité. Bien évidemment, le réseau électrique devra passer par un renforcement mais cela prendra du temps. En attendant, pourquoi ne pas adopter dès maintenant des gestes qui feront de vous de vrais gymnastes de la consommation !

Ces gestes simples peuvent non seulement réduire votre consommation globale et alléger votre facture d'électricité, mais aussi contribuer de manière collective à équilibrer le réseau électrique. La flexibilité est donc une occasion à saisir pour développer de **nouveaux comportements positifs pour gérer votre consommation d'énergie**.

Saviez-vous que la Région wallonne propose une prime, couvrant 40% du coût plafonnée à 400€, pour l'installation d'équipements domotiques permettant d'automatiser ces gestes ? Pour plus de renseignements, contactez le guichet Energie de la commune ou le guichet Energie de Verviers. **Agissons ensemble pour un avenir énergétique plus équilibré.**

Conseil Communal des Enfants 2023-2024 : Une année riche en projets et en découvertes !



L'année scolaire 2023-2024 a été marquée par une nouvelle aventure pour le Conseil Communal des Enfants (CCE) de Jalhay. C'est le 22 novembre 2023 que tout a commencé avec la prestation de serment de nos 8 nouveaux conseillers de 5e primaire, qui ont rejoint les 11 conseillers de 6e primaire pour former une équipe dynamique et motivée.

Tout au long de l'année, les jeunes conseillers ont travaillé sur divers projets qui reflètent leur enthousiasme et leur désir de s'impliquer dans la vie communale. Parmi les initiatives phares de cette année, le projet «Jalhay j'entreprends» a permis aux enfants de découvrir une multitude de métiers, élargissant ainsi leurs horizons et nourrissant leur curiosité pour le monde professionnel.

Un autre projet important a été axé sur la sécurité, avec une rencontre marquante avec le bourgmestre pour mieux comprendre le fonctionnement des services de police et de pompiers. Les conseillers ont également suivi une formation aux premiers gestes de secours, aboutissant à la création d'un panneau des bons gestes, qu'ils ont eu l'occasion de présenter lors de leur visite à la caserne des pompiers de Herve.

Pour les conseillers de 6e année, l'année s'est clôturée par l'organisation d'une «boom», un moment festif pour célébrer la fin de leur parcours au sein du primaire. Cet événement a été l'occasion idéale pour les élèves de 6e année de marquer la fin de cette belle aventure et de se préparer à de nouveaux défis en secondaire.

Avec le départ des conseillers de 6e, nous nous réjouissons d'ores et déjà d'accueillir une nouvelle vague de petits conseillers motivés qui rejoindront l'équipe pour un mandat de deux ans. Leur enthousiasme et leur énergie promettent de continuer à faire du CCE un véritable moteur de projets enrichissants pour notre commune.

Nous souhaitons à tous nos conseillers une belle continuation et sommes impatients de découvrir les nouvelles initiatives qu'ils porteront l'année prochaine !

ETAT CIVIL

Naissances

17/02/2024	BOLETTE Romain	JALHAY
27/02/2024	CONTINO Jade	JALHAY
01/03/2024	DOSSIN Elyna	SART
04/03/2024	HEUSE Zoé	SART
08/03/2024	MAWET Olivia	JALHAY
10/03/2024	JOLY HINANT Elena	SART-Nivezé
11/03/2024	HAUTECLAIR ADAM Jules	SART-Nivezé
08/04/2024	HANSOULLE Suzie	SART
11/04/2024	ONGHENA Luca	SART
11/04/2024	ONGHENA Maxence	SART
26/04/2024	LEMAITRE Kaul	JALHAY
26/04/2024	WINTGENS Léo	JALHAY
30/04/2024	MICHEL Emile	SART
02/05/2024	SACRÉ Ella	JALHAY
12/05/2024	MERTENS Noé	JALHAY
20/05/2024	JACQMIN Adèle	SART-Tiège
20/05/2024	JACQMIN Aurore	SART-Tiège
25/05/2024	WARNANT Zoé	JALHAY
13/06/2024	DESTREEL Chloé	JALHAY
18/06/2024	BERTRAND Lucas	SART
19/06/2024	LUDOVICY Colin	SART-Nivezé
25/06/2024	BOLLETTE Arthur	SART-Solwaster
02/07/2024	GRÉGOIRE Ethan	SART-Tiège



Décès

07/03/2024	: DONY Josée	Sart-Nivezé
17/03/2024	: DUMOULIN Ellie	SART-Tiège
17/03/2024	: URBAIN Marie	SART-Nivezé
21/03/2024	: BOSQUIN Simone	SART-Nivezé
27/03/2024	: HERMAN Alexis	SART-Tiège
28/03/2024	: VRONEN Willy	JALHAY
01/04/2024	: DARIMONT Emile	JALHAY
03/04/2024	: GILLET Colette	JALHAY
14/04/2024	: SIMAR Eugène	JALHAY-Mariomont
19/04/2024	: LEVAUX Marie-Claire	JALHAY-Herbiester
19/04/2024	: SOTREZ Charles	JALHAY
24/04/2024	: COUGNET Denise	SART
28/04/2024	: ONGHENA Maxence	SART
01/05/2024	: ANDRÉ Daniel	SART-Nivezé
07/05/2024	: FAYMONVILLE Joseph	SART-Tiège
08/05/2024	: BODET Jeannine	JALHAY
19/05/2024	: SCHUNCK Marie-Louise	SART-Tiège
26/05/2024	: RAQUET Claude	SART
02/06/2024	: STURNACK Jean-Pierre	SART-Tiège
06/06/2024	: LEENS Luc	JALHAY-Mariomont
26/06/2024	: RORIVE Josiane	SART-Tiège
27/06/2024	: MARON Léa	JALHAY-Herbiester
27/06/2024	: TOMBEUX Andrée	SART-Nivezé
30/06/2024	: PONDRUFF Edith	SART-Nivezé
02/07/2024	: PELZER Guy	SART
04/07/2024	: MAGIS Luc	JALHAY
08/07/2024	: HENNESSE Christian	SART-Tiège
08/07/2024	: ROUMEZ Fernand	SART
10/07/2024	: GATELLIER Christine	JALHAY-Mariomont
14/07/2024	: RAQUET Jean-Marie	SART-Tiège
23/07/2024	: COMBLAIN Pol	JALHAY
23/07/2024	: CORMAN Joseph	JALHAY
04/08/2024	: DAOUST Sébastien	SART-Tiège
06/08/2024	: LESOIN Jean-Pierre	JALHAY



Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018, seuls figurent dans cette rubrique le nom des enfants, pour lesquels les parents ont marqué leur accord.

TOURISME

EXPOSITIONS de la Galerie d'Art DE L'OFFICE DU TOURISME JALHAY-SART



Exposition des élèves de
l'Académie René Defossez

Du vendredi 13 septembre
au dimanche 29 septembre
2024



Exposition céramique et aqua-
relle
Francine Landrain – Sylviane
Namèche
Du vendredi 25 octobre au
dimanche 10
novembre 2024



Exposition « Aquarelles et
Aqua-sel »
Jany Cospin et Francine Teller

Du vendredi 4 octobre au
dimanche 20 octobre 2024



Exposition de Jacqueline
Legierski

« La corde entre chez vous »
Du vendredi 15 novembre au
dimanche 1 décembre 2024



Exposition d'aquarelles et de
peintures sur porcelaine
Christine Boutet

« Plaisirs et magie de Noël »
Du vendredi 6 décembre a
dimanche 29 décembre 2024

TOURISME

Balades guidées

Octobre

Samedi 19 octobre : Balade champignons

Départ : Office du Tourisme de Jalhay-Sart à 9h15

Guide : Vanessa AUTUNNO

Emportez un panier et un petit couteau.

Réservation Obligatoire à l'Office du Tourisme : 087/47 47 37

Adultes 5€ - gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

Mercredi 23 octobre : « Raconte-moi la nature – balade spéciale enfants »

Un parent accompagnant – non accessible aux poussettes

Durée : de 14h00 à 16h00

Départ : Office du Tourisme de Jalhay-Sart

Chiens calmes tenus en laisse admis

Guide : Christian DESART

Adultes 5€ - gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

Décembre

Samedi 14 : « Féerie de Noël à Sart »

Balade aux flambeaux pour petits et grands à la découverte des illuminations, des légendes et de la crèche.

Vin chaud ou chocolat chaud offert en fin de parcours par l'Office du Tourisme

Distance : 1 km

Départ : Office du Tourisme à 16h30

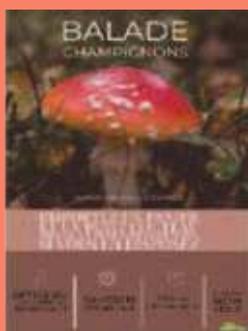
Chiens calmes tenus en laisse admis

Guide : Georgette MAGERMANS

Inscriptions souhaitées

Adultes 5€ - gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

Infos et réservation à l'office du Tourisme
info@tourismejalhaysart.be



Écoute du brame du cerf

🕒 27, 28 et 29 septembre
4, 5, 11 et 12 octobre à
18h15

Séance spéciale enfants le
4 octobre à 19h30



Administration
communale de
Jalhay

Inscription obligatoire
au
087/47 47 37

www.tourismejalhaysart.be

Office du Tourisme Jalhay-Sart

VisitJalhay

Venez écouter le cerf bramer !

En prélude à l'écoute sur le terrain, une présentation par un guide vous permettra de mieux comprendre le comportement des cervidés.

Tarif : 7 € pour les adultes et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Réservation obligatoire au 087/47 47 37
ou
info@tourismejalhaysart.be

Les 27, 28, 29 septembre et 4, 5, 11 et 12 octobre à 18h15

Séance spéciale enfants le 4 octobre à 19h30.

8^e MARCHÉ DES SAVEURS



Le 5 octobre, l'Office du Tourisme Jalhay-Sart en collaboration avec le Comité des Fêtes organise son 7^{ème} Marché des Saveurs de 13h à 21h dans la cour de l'école primaire communale de Jalhay, (rue de la Fagne 12, 4845 Jalhay).

Nombreuses démonstrations et concours de bûcheronnage dans la prairie.